



**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE**

SÉANCE DU VENDREDI 28 novembre 2025

Commune de Labaroche

Madame OLRY souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H00.

Membres présents : Mme Catherine OLRY (1^{ère} adjointe), M. Alain VILMAIN (2nd adjoint), M. Alain MARSCHALL, M. Arnaud KLINKLIN, Mme Déolinda BARTHELME, M. Fabien FORMWALD, M. Marc PARMENTIER, Mme Elisa PERRIN, M. Laurent COUTY, Mme Céline MICLO, M. Jean-Luc THOMAS et M. Jean-Michel MARCHAND.

Absents excusés :

Mme Nathalie SPETTEL qui a donné procuration à M. Alain MARSCHALL,
M. Bernard RUFFIO qui a donné procuration à Mme Catherine OLRY,
M. Bernard BANGRATZ qui a donné procuration à M. Alain VILMAIN,
Mme Catherine MERCKLE qui a donné procuration à Mme Elisa PERRIN,
Mme Maryline BENTZINGER qui a donné procuration à M. Laurent COUTY,
Mme Suzanne ROUSSELOT qui a donné procuration à M. Jean-Luc THOMAS,

Absents non excusés : Mme Marianne HUARD

Président de séance : Madame la 1^{ère} Adjointe, Catherine OLRY

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 3) Décision modificative n°1 au budget principal
- 4) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le budget 2026
- 5) Achat de terrain lieudit « Romaingoutte » – Demande de particulier
- 6) Révision des loyers au 1^{er} janvier 2026
- 7) Demande de subvention EMVK – revalorisation de la subvention
- 8) Demande de subvention DETR / DSIL : Travaux du périscolaire
- 9) Communications
- 10) Divers

Point 1 - Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉSIGNE Mme Elisa PERRIN comme secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 17/10/2025 est adopté, à l'unanimité.

Point 3 – Décision modificative n°1 au budget principal

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 30-03/2025 du conseil municipal en date du 28 mars 2025 approuvant le Budget Primitif 2025,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours (2025), il est apparu nécessaire de procéder à des **ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal M57**.

Les propositions de décisions modificatives en comptabilité générale M57 sont les suivantes :

CHAPITRE	N°COMPTE A MOUVEMENTER	INTITULE	SOLDE AVANT DM	+ augmentation	- diminution	MONTANT DES CREDITS OUVERTS APRES DM
	M57	INVESTISSEMENTS				
	2111	TERRAINS NUS	-9830,71	9850,00		9850,00
	2118	AUTRES TERRAINS	198707,24		9850,00	190150,00
	Total Invest			9850,00	9850,00	
	M57	FONCTIONNEMENT				
011	60621	COMBUSTIBLES	40796,72		8600,00	61400,00
	60622	CARBURANTS	-8229,00	8500,00		22500,00
	60623	ALIMENTATION	-90,36	100,00		600,00
	6068	AUTRES MAT ET FOURNI	-1892,05	2000,00		3000,00
	611	PRESTATION DE SERVICE	5127,00		5000,00	2000,00
	615228	AUTRES BATIMENTS	-450,57	500,00		1500,00
	615232	RESEAUX	-3368,32	3400,00		3400,00
	61524	BOIS ET FORETS	33176,41		15015,00	54985,00
	61551	MATERIEL ROULANT	-10972,91	11000,00		29000,00
	6168	AUTRES	-158,51	160,00		160,00
	618	DIVERS	-1603,71	1700,00		3200,00
	623	PUBLI, FETES CEREM	18030,48		5500,00	24500,00
	6282	FRAIS GARDIENNAGE	-1730,99	1750,00		8750,00
	6283	FRAIS NETTOYAGE LOC	-5635,00	6000,00		6000,00
	6288	AUTRES	-534,25	535,00		6535,00
	Total			34115	34115	
012	6218	AUTRES PERSONNEL EXT	-6132,94	6150,00		6150,00
	6411	PERSONNEL TITULAIRE	111849,64		6150,00	383850,00
	Total			6150	6150	
65	657348	AUTRES COMMUNES	1800,00		550,00	1250,00
	657358	AUTRES GROUPEMENTS	-550,00	550,00		750,00
	Total			550	550	
	TOTAL Fonct			40815	40815	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPORTER** au Budget primitif 2025 (comptabilité générale M57) les décisions modificatives telles qu'établies ci-dessus dans le respect du maintien de l'équilibre budgétaire.
- **AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à signer les actes correspondants

Point 4 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le budget 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les **dépenses de la section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. **Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.**

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

En comptabilité générale M57 :

CHAPITRE	N°COMPTE A MOUVEMENTER	INTITULE	Crédits ouverts au budget 2025	Autorisation d'engagement jusqu'au vote du budget 2026
	M57	INVESTISSEMENTS		
20	203	Frais d'études	9 000,00 €	2 250,00 €
21	2111	Terrains nus	9 850,00 €	2 462,50 €
	2118	Autres terrains	190 150,00 €	47 537,50 €
	2135	Instal généré et agencements	165 000,00 €	41 250,00 €
	2158	Autre inst. mat + outill. tech.	11 500,00 €	2 875,00 €
	2183	Mat de bureau et mat info	30 000,00 €	7 500,00 €
	2184	Mobilier	30 000,00 €	7 500,00 €
23	231	Immobilisations corporelles	2 225 401,00 €	556 350,25 €

En comptabilité M49 (eau et assainissement) :

CHAPITRE	N°COMPTE A MOUVEMENTER	INTITULE	Crédits ouverts au budget 2025	Autorisation d'engagement jusqu'au vote du budget 2026
	M49	INVESTISSEMENTS		
20	203	Frais d'études	104 500,00 €	26 125,00 €
21	2156	Matériel spécifique exploit	143 000,00 €	35 750,00 €
23	2313	Constructions	533 838,69 €	133 459,67 €
	2315	Inst, mat et outillage technique	740 000,00 €	185 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets primitifs de l'exercice 2025, dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2026, en comptabilité M57 et M49.

Point 5 – Achat de terrain lieudit « Romaingoutte » - Demande de particulier

Un particulier souhaite vendre un terrain à la commune. Mme l'adjointe propose de réserver une suite favorable à l'offre.

La Commune se propose d'acquérir la parcelle cadastrée section 15 n°64 appartenant à Mme Sonia LANE d'une superficie de 13,66 ares.

Le prix évoqué avec les intéressés est de 30 € à l'are pour les prés, soit en l'espèce 409,80 €. Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

De ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat,
- **APPROUVE** l'achat au profit de la commune de la parcelle section 15 n°64 appartenant à Mme Sonia LANE d'une superficie de 13,66 ares.
- **APPROUVE** le montant de 30 € à l'are (prés) pour le prix d'achat, soit 409,80 euros,
- **APPROUVE** la prise en charge des frais d'acte par la Commune,
- **CHARGE** le Maire de réaliser toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

Point 6 – Révision des loyers au 1^{er} janvier 2026

Le Conseil Municipal examine la possibilité de réviser les loyers indexés au 1^{er} janvier 2026. L'indice de référence des loyers qui correspond à celui du second trimestre de l'année précédente est passé de 145,17 à 146,68 soit une hausse de 1,04 %.

Les loyers sont indexés sur l'indice de référence des loyers d'une année sur l'autre à la date d'anniversaire du 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

– **DE FIXER** les loyers au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

MICHEL Elodie	Logement du 3 ^e âge	448 €
CARRET – LABARRE Armelle	Logement du 3 ^e âge	448 €
PIC MANDEL Daniel	Logement du 3 ^e âge	334 €
Libre.....	Logement du 3 ^e âge	307 €
KLINKLIN Micheline	Presbytère	655 €

Point 7 – Demande de subvention EMVK – revalorisation de la subvention

Mme l'adjointe présente une demande de l'Ecole de Musique de la vallée de Kayzersberg (EMVK), celle-ci sollicite une subvention pour les élèves de la commune de Labaroche comme tous les ans.

Cette année l'EMVK souhaite une revalorisation de sa subvention annuelle de 102 € / an et par enfant de plus de 21 ans à 120 € / an et par enfant de plus de 21 ans. Un courrier explicatif est transmis aux élus pour argumenter ce souhait.

Nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2024/2025 : 23 élèves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de l'école de musique de la vallée de Kayzersberg à condition que toutes les communes de la communauté de communes fassent de même et qu'une augmentation des tarifs des familles soit également appliquée,
- **VALIDE** la revalorisation de la subvention annuelle de 102 € / an et par enfant de plus de 21 ans à 120 € / an et par enfant de plus de 21 ans,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents pour approuver ce dossier,

Point 8 – Demande de subvention DETR/DSIL : Travaux d'extension du périscolaire

Mme OLRY évoque le projet d'extension du bâtiment « Périscolaire ». Elle présente une première esquisse aux conseillers. Le projet a pour objectifs principales d'augmenter la capacité d'accueil ainsi que de permettre aux personnels de mieux répondre aux besoins de gestion des enfants sur le temps périscolaire.

Les conseillers débattent sur le sujet. La Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin subventionne le projet à hauteur de 60 % des dépenses éligibles au dispositif « Fonds d'aide à l'investissement accueil de loisirs sans hébergement », cette subvention est acquise.

Co-financeurs prévisionnels	Dispositifs mobilisés	Montant prévisionnel des subventions (maximum)	Dépenses éligibles prévisionnelles	Montant prévisionnel des subventions (attendu)	En % du projet total HT
ETAT	DETR / DSIL 2025	? %	445 475,46 €	111 500,00 €	25%
Caisse d'Allocation Familiales	Investissement ALSH	60%	407 245,00 €	244 347,00 €	55%
TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNELLES (A) :				355 847,00 €	80%
Autofinancement de la commune *	Fonds propres (B)			89 628,46 €	20%
TOTAL (A+B)				445 475,46 € HT	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nature, le coût et le plan de financement prévisionnel de l'opération envisagée telles que décrite ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes.

Point 9 – Communications

RAS

Point 10 – Divers

Mme OLRY évoque le calendrier des manifestations de fin d'année (St Nicolas, Noël des Aînés, Chants de Noël des écoles, ...).

M. VILMAIN rapporte les dernières évolutions des travaux en cours au Tertre de « Derrière la Roche », l'aménagement extérieur des Genêts et le Musée du Bois.

Discussion des conseillers au sujet de l'ouverture du commerce CARREFOUR.

La séance est levée à 19h45.

*Date prévisionnelle du prochain conseil : **mardi 16 décembre 2025 à 19h00 à la Mairie***

LABAROCHE, le 28 novembre 2025 TB/EP/CO

Le secrétaire de séance

Elisa PERRIN



L'adjointe au Maire

Catherine OLRY

